



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 11 janvier 2001
[public folder\diploma\docs\2001]

PE-S-DE (2001) 10

**COMITE POUR LES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN
MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PAYSAGERE**

(CO-DBP)

Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés

**RESERVE NATURELLE DU SIEBENGEBIRGE
(Allemagne)**

RENOUVELLEMENT DU DIPLOME EUROPEEN

Rapport d'expertise
par M. Charles STAUFFER
(France)

Le Diplôme européen a été décerné à la réserve naturelle du Siebengebirge en 1971 et renouvelé depuis lors.

Le secrétariat n'a pas accompagné l'expert lors de sa visite sur les lieux.

L'Annexe I reproduit la Résolution (96) 25 adoptée lors du dernier renouvellement du Diplôme. L'Annexe II présente un projet de résolution élaboré par le secrétariat aux fins d'une nouvelle prorogation de la période de validité.

Le groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés ayant décidé de considérer le renouvellement du diplôme Européen à la réserve naturelle du Siebengebirge, le Secrétariat du Conseil de l'Europe m'a confié pour tâche d'effectuer une appréciation sur les lieux afin de comparer l'état de la zone avec celui qui existait lors de l'octroi du diplôme et de ses renouvellements successifs.

Le présent document expose les résultats de cette expertise effectuée sans la présence d'un représentant du Conseil de l'Europe.

1. GENERALITES

La réserve naturelle du Siebengebirge a reçu le diplôme européen de catégorie C en 1971. Ce diplôme a été renouvelé depuis tous les 5 ans, la dernière fois en 1996 avec les recommandations prises lors de la réunion du groupe de spécialistes en 1996 (Résolution 96-25).

Parallèlement à la prise en compte des conditions et recommandations de 1996, j'ai pu approfondir certains points précis, particulièrement aidé dans cette démarche par le fait que c'est ma troisième expertise au Siebengebirge.

2. DEROULEMENT DE L'EXPERTISE

La visite sur les lieux s'est faite les 27 et 28 juin 2000, aucun représentant du secrétariat du Conseil de l'Europe n'a pu m'accompagner.

Après une première prise de contact la veille au soir avec MM FASSBINDER et SECHTEM, j'ai été accueilli le lendemain par :

| | |
|-------------------------|---|
| M. BRAND | Ministère de l'environnement |
| M. FASSBINDER | Président du Verschönerungs-Verein des Siebengebirges (V.V.S.) |
| M. SECHTEM..... | Directeur du V.V.S. |
| WERTZ..... | Bürgermeister de KOENIGSWINTER |
| | KRÄMER. Ancien Bürgermeister de |
| KOENIGSWINTER | |
| | M. SCHWONTZE Chef du Forstamt de Eitorf dont |
| dépend le Siebengebirge | |
| M. MENSE..... | Forestier responsable de la forêt du V.V.S. |

La réunion a eu lieu dans une salle de l'hôtel de ville de KOENIGSWINTER. Nous avons profité pour admirer dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville, une exposition consacrée à la biologie forestière de la réserve, elle a été réalisée en grande partie par M. MENSE.

Le musée du Siebengebirge qui fait face à l'hôtel de ville, explique l'histoire de la réserve, et présente un certain nombre d'éléments importants de ce milieu. Nous

avons pu voir des photos des carrières de pierres réfractaires (Ofenkaulen) dont nous parlerons par la suite.

Les conditions météorologiques étaient favorables, tout au long de mon séjour, permettant de visiter toutes les parties du site que nous avions prévu de prospector.

Pendant tout le périple au travers de la réserve, j'ai été guidé par M. SCHWONTZE accompagné la plupart du temps par MM. FASSBINDER, SECHTEM, et MENSE.

Je tiens à remercier l'ensemble de ces personnes pour leur accueil, leur amabilité et leur disponibilité.

3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA ZONE DIPLOMEE

3.1. Situation géographique

Située sur la rive droite du Rhin au Sud Est de BONN, le Siebengebirge forme la pointe nord du massif du Westerwald.

D'est en ouest, le massif forme la transition entre le Westerwald et l'Eifel. Il se situe à la limite du Rhin moyen et du Rhin inférieur et forme le premier contrefort montagneux dans la plaine rhénane du nord.

Faisant face à Bad-Godesberg (banlieue Sud de Bonn), le Siebengebirge s'élève depuis les bords du Rhin (52 m.) jusqu'au sommet de l'Oelberg (460 m. point culminant).

D'une surface de 4200 ha lors de l'attribution du diplôme en 1971, la surface de la zone protégée du Siebengebirge a été étendue à 4600 ha par un arrêté en date du 12 octobre 1989.

Les zones nouvellement intégrées se situent en partie le long de l'autoroute A59 qui forme le plus souvent la limite ouest du territoire, une extension importante existe aussi vers Aegidienberg à l'est du massif.

Peu de changements sont intervenus depuis cette date, à noter tout de même l'acquisition par le VVS d'une ancienne carrière de tuff, au lieu-dit Ofenkaul, nous serons amenés à en parler.

3.2. Climat

Le climat est de type continental à forte influence océanique.

Les vents dominants d'ouest sud-ouest viennent butter contre le relief du Siebengebirge, engendrant des précipitations qui progressent d'ouest en est.

Les précipitations moyennes se situent aux alentours de 680 mm à Koenigswinter pour atteindre 720 mm au sommet de l'Oelberg.

La température moyenne est de 9 °C avec des extrêmes en janvier et en juillet.

Le relief et la roche sont à l'origine de microclimats permettant dans les meilleures expositions, la culture de la vigne qui fut introduite par les Romains.

3.3. Géologie

L'érosion permanente avait transformé en pénéplaine l'ensemble du socle dont fait aujourd'hui partie le Siebengebirge.

Au cours de l'ère tertiaire, le massif schisteux-rhénan a été soulevé, ce mouvement tectonique est à la base de la genèse du site.

Pendant que la majorité du massif se soulève, une fracture s'établit entre l'Eifel et le Bergischemland, ouvrant le futur passage du Rhin. D'autres fractures perpendiculaires à la plus importante se forment dans cette région, permettant à des phénomènes volcaniques de se développer avec une grande ampleur.

Les premières éruptions forment des tufs après consolidation des cendres. Ces tufs ont par endroit été recouverts de coulis de lave.

Cet important manteau de dépôts volcaniques a été soulevé par une seconde poussée volcanique créant toute une série de dômes, dont plusieurs renferment des colonnes de trachite, de diorite ou de basalte.

Ce n'est que rarement que ces dernières poussées volcaniques percèrent le manteau précédent. L'érosion met rapidement à jour les roches les plus denses.

Elles furent exploitées massivement par l'homme, sans doute déjà avant l'ère romaine. La proximité du fleuve (facilitant le transport) et la régularité des blocs, ont facilité le travail, la montagne fut surcreusée, certaines exploitations mirent même en danger d'anciens châteaux forts comme la Wolkengurg près du Drachenfels.

Cette exploitation entraîna de la part de la population, une réaction de rejet qui fut à l'origine de la création de la zone protégée.

Les 7 sommets principaux de la réserve seraient à l'origine du nom de la région : Sieben (sept). Cette étymologie est contestée par certains.

Ils sont par altitude décroissante :

| | |
|-----------------------|-------|
| OELBERG | 460 m |
| LOEWENBERG | 455 m |
| LOHRBERG | 432 m |
| NONNENSTROMBERG | 335 m |
| PETERSBERG..... | 331 m |
| WOLKENBERG..... | 324 m |
| DRACHENFELS | 321 m |

3.4. Végétation

De par sa diversité géologique, de par la grande variabilité des expositions liées au relief, de part son climat, le massif présente une multitude de facettes dont la végétation est un des principaux révélateurs.

La forêt qui occupe 92 % de la surface de la réserve est climaciquement une hêtraie, cédant sa place sur les versants chauds et secs à une chênaie xérothermique à charme et alisier torminal. La diversité a été accentuée par les interventions humaines.

Successivement lieu d'un sylvo-pastoralisme intensif, puis zone d'exportation intensive de matériaux de construction entraînant en 1869 la création de la plus ancienne réserve naturelle d'Allemagne.

Zone de combats importants lors de la dernière guerre puis exploitation intense des bois mitraillés, introduction d'épicéa durant le siècle dernier, tout contribue à brouiller les cartes de la végétation climax.

3.5. Accueil du public

Destination de loisir privilégiée d'une région fortement peuplée, le Siebengebirge de par son histoire et grâce à l'existence du VVS (Verschönerungs Verein des Siebengebirges) attire bon an mal an plusieurs millions de personnes.

4. SITUATION ACTUELLE DU SITE

4.1. Situation juridique

La loi cadre du 12 octobre 1989 a fixé les fondements de la réserve naturelle.

Elle est régie par la loi sur la protection de la nature.

Cette loi cadre s'articule comme suit:

Chapitre I Définition du rôle de protection

a) pour la conservation, et la reconstitution des associations végétales et animales, des biotopes des animaux et des plantes.

b) pour des raisons de recherche dans les domaines biologiques, historiques et aussi par l'importance phyto-sociologique et historique du milieu.

c) pour la beauté rare et particulière du site.

Chapitre II Délimitation

Ce chapitre définit les limites et la surface.

Chapitre III contenu de la loi en matière de protection.

Chapitre IV traite de la gestion forestière et en particulier aborde le sujet du maintien d'îlots de vieux bois jusqu'à la mort des peuplements pour 10 % de la surface.

NOTA : Cette loi permet entre autres de lever la responsabilité des gestionnaires en matière de risques encourus par les usagers lors d'accidents pouvant survenir à cause de la présence de vieux peuplements. Ainsi, le visiteur est sensé connaître le risque qu'il court en pénétrant dans des îlots de vieux bois, il ne peut donc se prévaloir d'une quelconque négligence de la part du gestionnaire.

4.2. Régime foncier

La zone protégée se divise entre 5 types de propriétaires :

| | |
|--|------|
| 1) l'Etat forêts domaniales | 40 % |
| 2) Le VVFforêt particulière..850 ha | 20 % |
| 3)Les Communes..principalement : Bad Honnef..... | 20 % |
| 4) Petits propriétaires forestiers..... | 15 % |
| 5) La République Fédérale..... | 5 % |

4.3. Organisme responsable de la gestion de la Réserve

4.3.1 . VVS : Verschönerungs Verein Siebengebirge est l'association responsable de la promotion et de l'entretien de la réserve.

La contestation du siècle dernier est à l'origine de la création de la réserve. Le législateur avait besoin d'une personne morale pour lui confier certaines responsabilités et certaines prérogatives, c'est ainsi qu'est né le VVS.

Propriétaire de 850 ha de forêt dont les recettes avec celles de la concession du restaurant de l' Oelberg et la redevance de l'antenne

radiotéléphone permettent de réaliser une partie des équipements d'accueil du public.

L'association est dirigée par un comité composé de son Président et de son adjoint et de 3 membres au minimum, 5 au maximum.

Le comité s'adjoint des conseillers dont certains sont de droit comme :

- les maires des villes de Köln et Bonn
- le responsable de l'arrondissement (Rhein Sig Kreis)
- un représentant des communes de Koenigswinter et Bad Honnef
- un représentant de l'administration des Forêts
- un représentant des membres honoraires
- et au maximum 16 représentants des membres du VVS (élus pour 3 ans).

4.3.1. Fortsmant de EITORF:

Gestionnaire direct des forêts communales et domaniales de la réserve, il agit sous la tutelle du VVS et assure de ce fait l'expédition des affaires courantes. Il propose toute une série d'actions plus facilement mises en oeuvre dans les forêts domaniales dont il a la maîtrise directe.

5. LES POINTS FORTS DE LA VISITE

Différents problèmes ont été abordés aux cours de la visite dont tous les points de la résolution (96-25).

5.1. I.C.E. -Inter city express

A l'état de projet lors de mon expertise précédente, la ligne de train à grande vitesse est à l'heure actuelle en cours de réalisation.

Le tracé qui a été retenu est parallèle à l'autoroute A 3, en moyenne à 50 mètres à l'ouest de cette dernière dans la traversée de la zone protégée.

La plus grande partie de la traversée a été réalisée en tunnel, grâce à l'intervention énergique du VVS la longueur du tunnel, initialement programmée à 1000 m a été portée à 1200 m , un caisson de 350m venant compléter l'ouvrage, cette dernière partie sera recouverte avec les matériaux de décaissement puis revégétalisée , les graines et plants utilisés pour ce travail de génie écologique seront prélevés dans le milieu environnant.

La partie la plus fragile de cette emprise a été la traversée du Logebach, elle fut réalisée au moyen d'un pont de 175 m de long, reposant sur quatre piliers.

Le tablier du pont est sensiblement à la même hauteur que l'autoroute voisine

Une attention toute particulière a été portée à la protection du milieu de ce fond de vallon.

Les travaux très conséquents se sont déroulés sans porter grandement atteinte à l'environnement immédiat du chantier.

Les eaux d'infiltration du tunnel sont récupérées et passées dans deux bassins de décantations, de manière à ne rejeter dans le ruisseau du Logebach que des eaux claires.

Les bassins de décantations seront laissés en place après le chantier, ils permettront la création de biotopes humides supplémentaires.

Des mesures compensatoires pour la perte des surfaces ont été mises en place, elles consistent à remplacer les surfaces de servitude par huit fois leur surface ou la valeur financière équivalente.

La fin des travaux est programmée pour 2001, la mise en service de la ligne pour 2002.

Les représentants du VVS et du ministère considèrent que leur combat a permis de minimiser au maximum l'impact de ces travaux, reste la nuisance qu'entraînera dans le futur le passage des trains.

5.2. Les routes

5.2.1. L 331: Principale voie d'accès à l'autoroute A3 E 35 treize à seize milles véhicules par jour, légère augmentation depuis ma dernière expertise. La limitation du passage des poids lourds de plus de 20 tonnes a amené une légère accalmie mais le problème reste très préoccupant, par la rupture physique dans la continuité des biotopes et la pollution par les rejets des véhicules.

Evolution du trafic: 1985 - 8990 v/jour, 1990 - 11260 v/jour, 2000 - 16500 v/jour, soit un doublement du trafic en 15 ans.

5.2.2 L 268 : Liaison OBERDOLLENDORF-EISTERBACHERROTT

trafic moins important car plus local, et surtout pas de liaison avec l' A 3.

Evolution du trafic: 1985 - 7819 v/jour , 1990 - 7068 v/jour , 2000 - 8800 v/jour, sur cette route il y a eu un effet bénéfique de l'ouverture à la circulation de la B 42.

5.2.3. L 490 : liaison OBERKASSEL VINXEL

même remarque que pour la L 268.

5.2.4. K 8 : RAMERSDORF - NIEDERHALTORF

Trafic local mais sortie de l'échangeur de A 562 construit en prévision d'un prolongement vers l'est.

Les incertitudes quant au développement de l'agglomération de BONN laissent ce problème en sursis.

Contrairement aux craintes des habitants, la ville de BONN n'a pas mis longtemps à trouver un nouvel équilibre, entraînant une augmentation de la population, malgré le déplacement à BERLIN de toutes les instances gouvernementales.

Une forte demande en possibilités de logement existe, les abords immédiats de la zone protégée sont particulièrement recherchés.

On peut donc craindre une augmentation du trafic de transit sur les routes existantes et la mise en oeuvre du prolongement de l' A 562 risque un jour d'être proposée.

Personne n'a pu me donner de plus amples informations à ce sujet. Le passage s'il se fait ne devra pas toucher la réserve, aussi convient il dès à présent d'être particulièrement vigilant.

5.2.5. Conclusions : Le problème de circulation est et reste important dans la réserve. La fréquentation de certains axes va en augmentant, il en est de même des nuisances qui en découlent.

La croissance et le développement économique de BONN allant bon train, il nous paraît impératif de ne tolérer aucune atteinte, par des infrastructures de quelque nature à l'intégralité de la zone protégée.

Pour l'heure aucune rectification, aucun élargissement n'a été entrepris.

5.3. Petersberg

Cet ensemble construit par les anciens propriétaires de la parfumerie créatrice de l'eau de Cologne a été transformée en résidence pour les hôtes de marque de la République Fédérale, nécessitant la construction d'un hélicoptère et la mise en sécurité de la route d'accès.

Depuis le déplacement à Berlin des hautes instances de l'état cet ensemble, dont le coût annuel de fonctionnement est de 4 Millions de DM est affecté à l'exploitation hôtelière, avec comme obligation d'accueillir les hôtes de marque de l'Etat.

Cette exploitation n'étant pas économiquement viable sans des aides de l'état, il convient de rester très vigilant, aux différentes solutions qui pourraient être envisagées.

A l'heure actuelle l'héliport, qui avait été aménagé, n'est pratiquement plus utilisé, les seuls mouvements sont des manoeuvres de sécurité.

Le Petersberg se trouve au centre d'une forêt fédérale qui est gérée par des forestiers fédéraux. Les règles de gestion sont identiques à celles des autres forêts.

Une cellule de vieux bois forme les abords ouest de la zone hôtelière, jusqu'à présent on n'hésitait pas à couper quelques arbres pour maintenir les points de vue, cette pratique me paraît incompatible avec ce degré de protection.

6. LA GESTION FORESTIERE

6.1. Bref rappel historique

Jusqu'au début du 19^e siècle, l'ensemble des forêts, par ailleurs très morcelé, faisait l'objet d'un traitement en taillis à la rotation de 15 à 18 ans, permettant de répondre à une demande importante de bois de feu, de charbon de bois, d'écorce à tan et produisant par ailleurs de la nourriture et de la litière pour les animaux.

Au début de ce siècle la conversion en futaie fut entreprise, ceci en laissant vieillir les meilleurs peuplements, tandis que les plus mauvais furent exploités et les surfaces ainsi libérées plantées en épicéa.

La proportion d'épicéa alla croissant pour atteindre 45 % de la surface en 1950.

La nécessité de récolter rapidement d'importantes quantités de bois mitrillés suite aux combats de 1945, a permis au gestionnaire de prendre en compte le désir de revenir à une forêt climax à base de chêne et de hêtre.

Ces nouvelles orientations ont été formalisées dans un document intitulé "Naturschutz und Landschaftspflege im Siebengebirge" document mis au point par la direction des forêts du Rheinland (HFB).

Les mesures suivantes sont préconisées:

- 1) Constitution, entretien et protection de peuplements forestiers écologiquement stables.
- 2) Maintien et protection à longue échéance des vieux peuplements feuillus.
- 3) Augmentation de la proportion des essences feuillues pour atteindre 75 % du nombre de tiges.
- 4) Maintien, et réintroduction d'espèces feuillues rares tels que l'alisier torminal, le cormier, le néflier et d'autres fruitiers sauvages.
- 5) Tenir compte du rôle paysager de la forêt.
- 6) Transformation rapide des peuplements mitrillés, limitation des coupes à blanc.
- 7) Maintien du traitement en taillis sur quelques surfaces dans un but didactique.

- 8) Maintien sur pied de certains arbres jusqu'à leur mort naturelle.
- 9) Limitation de la construction de chemins, pistes cavalières et sentiers touristiques.
- 10) Protection et entretien d'espèces et de biotopes rares.
- 11) Encouragement et maintien de la fonction récréative de la forêt dans la mesure où la protection des espèces et des biotopes n'est pas mise en péril.

6.2. Résultats et évolutions récentes.

Les plans de gestion des forêts domaniales et communales ont largement pris en compte ces orientations. Nous avons lors de notre dernière visite, pu apprécier les parcelles de vieux bois qui à l'heure actuelle font l'objet d'un suivi par le LÖLF^(*) (Petersberg et Nonnenstromberg) et de l'université de BONN -Prof. SCHUMACHER.

Suite à la résolution de 1991, le principe des plantations de résineux a été totalement abandonné, la régénération naturelle assistée est devenue la méthode normale de gestion des peuplements feuillus, un seul handicap de taille est le développement d'une population de cerfs en forêt communale de BAD HONNEF.

La résolution de 1996 a permis au gestionnaire d'inciter la commune à exploiter en régie le lot de chasse situé en limite sud de la zone protégée, au contact avec le Land voisin où le cerf est toléré et peu limité dans son extension géographique.

Les premiers résultats ont freiné le développement de ce ruminant sans en réduire les effectifs. Des contacts formels avec le Land voisin sont à rechercher, pour étudier les différents problèmes qui se posent, et trouver les solutions adéquates.

Les parcelles maintenues en taillis et en têtard n'ont pas été agrandies depuis notre avant dernière expertise, il est impératif de conserver cet aspect de l'ancienne exploitation forestière. Nous pensons comme nous avons déjà été amené à le préciser que cette technique devra être appliquée sur des surfaces plus grandes afin de rester perceptible par des personnes non averties.

Les peuplements feuillus âgés sont complétés par un réseau d'arbres, suivant un maillage de 5 à 10 /ha. Ces arbres sont destinés à aller au bout de leur cycle biologique, permettant ainsi d'intégrer dans la forêt de production un élément important de la biodiversité.

Lors de notre visite nous avons eu accès à un chantier de restauration d'un biotope sec sur le versant sud de la Wolkenburg. Le constat qui doit être fait est que cette restauration aurait dû être entreprise depuis bien longtemps, évitant ainsi une intervention trop énergique. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce milieu.

^(*)LÖLF : Landesanstalt für ökologie, Bodenordnung und Forst.

Conclusion sur ce chapitre

Une évolution qui dans l'ensemble doit être encouragée. Beaucoup de bonnes initiatives. Reste à déplorer que la recommandation n° 6 de la résolution de 1996, n'ait pas été prise en compte, il n'est pas trop tard pour reprendre ce problème en main.

Remarque particulière. La tendance actuelle est de confier la gestion des triages forestiers à des agents, qui sont soit responsables des forêts domaniales, soit responsables des forêts communales ou privées.

Dans le cadre d'une réserve comme le Siebengebirge il est important de maintenir une mixité des triages permettant à l'ensemble des chefs de triage d'avoir un aperçu de la majorité des problèmes et surtout de bien percevoir les désirs des collectivités.

7. ACCUEIL DU PUBLIC

Le nombre impressionnant de personnes qui séjournent dans le Siebengebirge a nécessité la mise en place d'une infrastructure d'accueil dont les points les plus importants sont :

a) Margarethenhöhe

La forte fréquentation des aires de stationnement de la Margarethenhöhe nécessite un effort permanent. La remise en état des panneaux et des différentes infrastructures a été réalisée.

b) Grosser Ölberg

Raison directe du parking ci-dessus. Le site est très fréquenté, à noter la mise en place en 1992 d'une plaque en bronze commémorant l'attribution du diplôme européen.

c) Drachen Burg

Ce château est en cours de restauration avec recherche de l'aspect originel, le château peut être visité.

La création d'un musée et le regroupement de toutes les archives concernant la protection de la nature est en cours dans les anciennes écuries du château situées à l'entrée du parc.

Le projet est pertinent, compte-tenu du fait que le Siebengebirge a été le point de départ d'une prise de conscience officielle en faveur de la protection de la nature.

Dans l'esprit des concepteurs le site doit non seulement être un musée mais un forum de discussion, et devenir de ce fait la mémoire vivante de la protection de la nature.

La présence du funiculaire du Drachenfels, permet de valoriser le site sans nécessiter d'autres travaux d'infrastructure

d) Surveillance.

Un renforcement du personnel de surveillance est intervenu depuis ma dernière visite, il s'agit le plus souvent de personnes retraitées, impliquées depuis longtemps dans la protection, et choisies en raison de leur aptitude à communiquer .

e) Les V.T.T.

L'engouement pour ce sport est particulièrement marqué dans le Siebengebirge qui est "la principale montagne hollandaise". N'est autorisée à ce jour, que la circulation sur les chemins ayant plus de 2 m. de large.

Nous avons pu remarquer que cette règle n'est pas respectée, tous les sentiers sont empruntés par ces sportifs, au mépris de toutes les règles.

Ce problème devra être repris en main avant qu'il ne soit trop difficile de revenir en arrière.

8. CONSTRUCTION DE LA TOUR DES POSTES.

En plus de la vérification des recommandations de 1996, j'ai eu comme mission de recueillir et d'analyser le maximum d'informations concernant ce projet, et de donner un avis concernant son impact sur la zone protégée.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 27/06/2000 à Koenigswinter en présence de Mr TROMMER, chef du service de l'urbanisme de la ville de Bonn, ce sujet a été abordé.

Un premier site avait été retenu sur la rive droite du Rhin, à l'emplacement d'une ancienne cimenterie, finalement le choix d'un espace près de la tour de l'ex parlement à été retenu, cet emplacement devant symboliser le passage de l'état de ville < capitale> à celui de cité industrielle. Un concours d'architecte a été lancé, trois projets ont été présélectionnés, c'est finalement fin 1996 que le projet JAHN a été choisi. Il s'agit d'une tour de 150 m de haut de forme ellipsoïde.

Contrairement aux prévisions les plus optimistes, l'accroissement de la population de l'agglomération de Bonn est plus forte qu'avant. Cet accroissement entraîne une forte demande de logements, d'où une urbanisation de plus en plus dense.

La présence du lit majeur du Rhin et le classement en monument historique de l'ancien parlement ont entraîné une analyse particulière de ce projet.

Comme le projet se situe à environ 10 km du Petersberg, et que la densification urbaine diminue la pression de l'urbanisme sur les zones rurales, le VVS a émis un avis favorable.

Conclusion: La zone protégée n'est pas touchée par ce projet, seul un impact visuel depuis le Siebengebirge pourra suivant les sensibilités être positif, négatif ou indifférent.

Pour ma part, l'impact sera sensible en phase de construction, puis ira en s'estompant avec le temps. Le fondement d'une zone protégée n'est pas de figer définitivement tout ce qui se trouve dans et en-dehors de la zone, mais de participer de façon constructive à la réflexion, ce qui fut largement le cas en l'occurrence. Il est à regretter que les rapports annuels n'aient pas évoqué ce projet

9. SURVOL DU TRANSPORT AERIEN.

Le règlement de l'aéroport de Bonn-Cologne définit les couloirs d'approche et d'envol ainsi que les altitudes et les horaires à respecter, par le transport aérien. Un des couloirs passe au-dessus de la partie méridionale de la zone protégée en suivant le tracé de l'autoroute A3, pour s'infléchir vers l'ouest au niveau de Bad-Honnef, l'altitude étant de 6000 pieds au niveau du Logebach.

Depuis 1999 l'atterrissage et l'envol sont interdits de 20 heures à 8 heures du matin. Malgré ces règles bien définies, un certain nombre de vols de fret ont lieu en-dehors de ces horaires.

L'augmentation linéaire du trafic amène un dérangement important, sur les zones habitées mais également sur la zone protégée. La pollution sonore mais aussi par les rejets de gaz d'échappement et de kérosène, participent à la mauvaise santé des forêts.

Il est impératif d'exiger du transport aérien le strict respect des règles existantes.

10. CARRIERE DE TUF : OFENKAUL

Le lieu-dit Ofenkaul tient son nom de la présence souterraine, de carrières importantes de tuf, dont l'exploitation s'est poursuivie bien après la création de la réserve. Ce tuf servait à la fabrication des fours à pain (OFEN), la pierre étant réfractaire, facile à tailler et très homogène.

Cette exploitation a laissé un important réseau de galeries dont les accès ont été fermés par des grilles pour éviter le dérangement des chauves-souris qui y trouvent refuge pendant certaines périodes de l'année.

Le V.V.S. a eu l'opportunité d'acheter, une propriété de 2 ha, située en face de la route qui mène au Petersberg.

Le projet est d'équiper une petite partie de l'une de ses exploitations pour l'ouvrir au public, sous forme de visite guidée. L'accès au site étant possible par bus. Un arrêt de la ligne régulière existe à l'entrée de la route du Petersberg.

Cette idée mérite d'être soutenue, car elle ne nécessite aucun travail d'infrastructure, elle complétera de façon parfaite une des expositions permanentes du musée.

CONCLUSION

Au cours des deux journées d'expertise nous avons pu nous rendre compte que l'évolution de la réserve naturelle de Siebengebirge répondait aux critères du diplôme Européen, que ce soit en matière de protection des milieux et des espèces, de l'accueil et de la formation du public, de l'impact paysager.

Nous proposons donc au comité de renouveler pour une nouvelle période de 5 ans, l'octroi du diplôme Européen assorti des recommandations en annexes.

| |
|--|
| <h2>PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS</h2> |
|--|

- 1° Prendre en main le trafic VTT en faisant respecter la réglementation en vigueur.
- 2° Réduire au maximum les nuisances dues à la circulation sur toutes les routes traversant la réserve et informer le secrétariat de tous les projets potentiels.
- 3° Maintenir la pression sur le cheptel cerf en collaboration avec le Land voisin.
- 4° Mettre impérativement en place une succession continue de parcelles traitées en taillis, en taillis fureté et en têtard.
- 5° Etudier la possibilité d'un rapprochement avec le Land voisin pour harmoniser les règlements de protection.

ANNEXE I

A N N E X E II**Projet de résolution****concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés
à la réserve naturelle du Siebengebirge
(Allemagne)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a. du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme du européen telle qu'amendée par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (71) 21 octroyant Le Diplôme européen à la réserve naturelle du Siebengebirge ;

Prenant en considération le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés des 1^{er} et 2 mars 2001 ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Renouvelle jusqu'au 21 septembre 2006 le Diplôme européen des espaces protégés à la réserve naturelle du Siebengebirge,

Assortit ce renouvellement des recommandations suivantes :

- 1 Prendre en main le trafic VTT en faisant respecter la réglementation en vigueur.
- 2 Réduire au maximum les nuisances dues à la circulation sur toutes les routes traversant la réserve et informer le secrétariat de tous les projets potentiels.
- 3 Maintenir la pression sur le cheptel cerf en collaboration avec le Land voisin.
- 4 Mettre impérativement en place une succession continue de parcelles traitées en taillis, en taillis fureté et en têtard.
- 5 Etudier la possibilité d'un rapprochement avec le Land voisin pour harmoniser les règlements de protection.